

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX ET LE CADASTRE

Au nombre des principaux vœux mentionnés dans un grand nombre de circulaires des candidats aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissement, il en est un qui mérite d'être tout particulièrement signalé : nous voulons parler de celui qui a trait à la revision du cadastre dont chaque année écoulée démontre davantage la nécessité et à laquelle se trouvent liées un certain nombre d'autres réformes actuellement à l'étude.

Dès longtemps, la Chambre des députés a été saisie de propositions tendant à rendre plus rapide et plus économique la revision du cadastre

Depuis 1891, le gouvernement a mis à l'étude, d'une façon constante et suivie, la question de la revision du cadastre.

Une commission extraparlamentaire a été constituée qui s'est livrée à des travaux d'une importance et d'un intérêt sans précédents, mais la réforme totale à laquelle ils ont trait nécessiterait une dépense à laquelle le Trésor n'est pas actuellement en état de subvenir.

Naguère, un des députés qui s'est le plus occupé de ces questions, M. Boudenoot, faisait ainsi la très juste critique du cadastre actuel :

Notre cadastre, a, disait-il, un caractère fiscal et administratif. C'est un instrument donné à l'administration pour la répartition de l'impôt foncier. Tel quel, il faut le reconnaître, il a rendu de grands services et il pourrait en rendre encore s'il avait été tenu au courant.

Malheureusement, il est resté immuable, alors que tout changeait autour de lui.

Les documents cadastraux, sauf pour un très petit nombre de communes où ils ont été renouvelés, ont été établis de 1807 à 1850 ; ils ont, pour la plupart plus de soixante ans de date.

Or, durant cet intervalle, la propriété rurale a subi des modifications profondes ; elle a été, sur certains points, morcelée et divisée à l'infini ; elle a été transformée partout par le développement de la propriété bâtie, par la création des chemins et des routes, par l'établissement de nouveaux canaux et surtout de voies ferrées.

Aucun de ces changements ne figure sur les plans cadastraux.

De plus, le cadastre donne le nom de friches ou landes à des terres sur lesquelles poussent actuellement des vignes superbes, tandis qu'il taxe comme vignes des terrains qui ne contiennent plus un seul cep. Ailleurs, il mentionne des bois qui n'existent plus depuis vingt ans.

En résumé, il y a beaucoup de contribuables fonciers qui paient les uns pour les autres ; il n'en est peut-être pas un seul qui acquitte exactement la part d'impôt qui devrait, en toute justice, lui incomber.

La réfection du cadastre apporterait bien d'autres avantages que celui d'une meilleure répartition de l'impôt. Elle serait accompagnée d'autres mesures qui intéressent au plus haut point l'avenir de l'agriculture,

telles que le bornage et le remembrement des propriétés. Le bornage est, pour le propriétaire foncier, une opération capitale, car les limites existant actuellement, souvent mal déterminées, font continuellement l'objet de procès très coûteux. On cite notamment une affaire dans laquelle le dommage causé avait été estimé à 7 fr. ; les frais du procès liquidés en cour d'appel, se sont élevés à 1550 fr. ; une commune de la Haute-Savoie dépense, depuis vingt ans, 1500 fr. par an par suite de bornages mal établis.

« Un bon cadastre parcellaire, disait Napoléon, sera le complément de mon code ; il faut que les plans soient assez exacts et assez développés pour servir à fixer les limites des propriétés et empêcher les procès ».

L'établissement d'un bon cadastre serait enfin, pour la petite propriété agricole, la possibilité de se procurer du crédit à long terme et à taux réduit. Si le Crédit foncier n'a pu rendre à la petite propriété les services qu'on attendait de lui, c'est que l'identité des biens ruraux n'est pas suffisamment établie au point de vue juridique, c'est que l'état civil de la propriété est parfois impossible, presque toujours très difficile à fixer et que, par suite, elle ne peut faire l'objet d'un gage.

Après avoir ainsi démontré la nécessité de la revision du cadastre, l'auteur de la proposition déclarait que cette mesure doit être facultative et non obligatoire pour les communes.

En résumé, il y aurait là un excellent moyen de résoudre par la méthode expérimentale, suivant les besoins variables des diverses régions de la France, un problème qui, pris en bloc pour la totalité du territoire, a présenté les plus sérieuses difficultés.

Il faut espérer que la question, qui mérite toute l'attention des électeurs, fera un nouveau pas dans l'actuelle session des conseils généraux. C. R.

Affaire Dreyfus

Esterhazy devant le conseil d'enquête

Le conseil d'enquête devant lequel a été déféré le commandant Esterhazy, sur l'ordre du gouverneur militaire de Paris, s'est réuni hier dans le plus grand mystère. Ce n'est que tard dans la soirée que la nouvelle de la comparution du commandant Esterhazy devant ses pairs a transpiré.

Revêtu de son uniforme, Esterhazy a comparu devant le conseil.

Après lui avoir posé les questions d'usage, le président a fait donner lecture au commandant Esterhazy des pièces de procédure.

L'avis émis par le conseil a été transmis au gouverneur militaire dans la soirée. La décision que prendra le ministre de la guerre, à qui cet avis a été transmis également par le général Zurlinden, ne sera connu que ce soir ou demain.

INFORMATIONS

Le prochain Mouvement Préfectoral

Du journal le Soir :

L'ouverture de la session des conseils généraux dans les départements a retardé de quelques jours le mouvement préfectoral,

depuis longtemps en préparation à la place Beauveau, mais qui, malgré diverses allégations contraires, peut être considéré comme définitivement résolu.

Ce mouvement portera sur des préfetures de première classe et aura donc une importance particulière.

On a déjà cité le nom de M. Floret, préfet des Bouches-du-Rhône, qui serait déplacé.

Nous pouvons assurer que M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure, sera également déplacé, mais il ne semble pas que M. Hendlé entre au conseil d'Etat ; il sera purement et simplement pourvu d'une trésorerie générale.

Deux préfetures verront également changer leurs titulaires à très brève échéance : celles de Meurthe-et-Moselle et de la Gironde. M. Berniquet à Bordeaux et M. Stehelin à Nancy seraient priés de faire valoir leurs droits à la retraite.

On ne parle même pas pour eux de compensations, car ces deux fonctionnaires ont atteint l'âge réglementaire de la retraite.

Le Commerce de la France

L'imprimerie nationale a livré le premier volume du tableau général du commerce et de la navigation, publié par la direction générale des douanes pour l'année 1897.

Ce premier volume concerne exclusivement le commerce extérieur, c'est-à-dire les mouvements de marchandises et de numéraires effectués sous les différents régimes de douane en France, y compris la Corse, d'une part ; les pays étrangers, l'Algérie, les colonies françaises, les pays de protectorat et la grande pêche d'autre part.

Le mouvement du commerce général de la France avec ses colonies et les puissances étrangères est évalué, pour 1897, à une somme totale de 9 milliards 941 millions. C'est une augmentation de 419 millions sur l'année 1896, et de 558 millions sur la moyenne de la période quinquennale antérieure à 1897.

A l'importation, les valeurs ont atteint le chiffre de 5 milliards 138 millions, avec augmentation de 209 millions sur 1896 et de 192 millions à la moyenne quinquennale.

A l'exportation, le montant des valeurs a été de 4 milliards 833 millions. Il est en excédent de 209 millions sur le chiffre de 1896, et de 368 millions sur la moyenne quinquennale.

Récompenses à des Français

On mande de Madrid :

La Gazette publie un décret conférant les récompenses suivantes :

MM. Cambon, Patenôtre et Delcassé sont nommés grands-croix de l'ordre de Charles III ; MM. Pasteur et Thiébaud sont nommés commandeurs ; MM. Maurice de Seynes, d'Apchier, Exelmans, de Grandprey sont nommés commandeurs ordinaires ; enfin M. de Sainte-Marie est nommé chevalier du même ordre :

Les accidents des manœuvres

L'Agence Havas communique la note suivante :

« Quelques cas d'insolation se sont produits au cours des manœuvres de garnison, comme on en constate malheureusement, quelles que soient les précautions prises, toutes les fois qu'on traverse des périodes de chaleur excessive.

« Ces accidents se sont produits pendant les journées des 17, 18 et 19 août, sur différents points. Ils sont au nombre de six.

« Des enquêtes rigoureuses sont faites pour déterminer les responsabilités encourues, et les fautes qui auront pu être commises dans la conduite des troupes seront sé-

vèrement réprimées. L'ordre a été donné, d'ailleurs, de suspendre toutes les marches militaires et manœuvres tant que dureront les grandes chaleurs. »

Le Crime de Montreuil

Arrestation de Deblander

Deblander, l'auteur du crime de Montreuil, a été arrêté hier soir, à dix heures, boulevard de la Villette, à Paris.

Le Tueur de Bergers

On mande de Bourg :

La chambre des mises en accusation a renvoyé Vacher devant la cour d'assises de l'Ain du 24 septembre.

CHRONIQUE LOCALE

Réception de M. le Préfet

AU CERCLE RÉPUBLICAIN

La réception de M. le Préfet du Lot au cercle républicain a eu lieu hier soir, comme nous l'avions annoncé.

Dès 8 heures et demie de très nombreux républicains se pressent dans les salons du cercle parfaitement décorés pour la circonstance.

M. le Préfet accompagné de M. le Secrétaire général et de M. le Secrétaire particulier arrive à 9 heures.

La musique l'*Avenir Cadurcien* qui prêtait son précieux concours à cette fête, attaque la *Marseillaise* tandis que M. Delport président du Cercle, reçoit M. le Préfet, auquel il présente aussitôt les nombreux républicains venus de tous côtés.

M. le Préfet a un mot aimable pour chacun et conquiert, dès le début de la soirée, la sympathie de tous.

M. Delport souhaite ensuite, en ces termes, la bienvenue à M. le Préfet :

Monsieur le préfet,

C'est pour moi un honneur et un véritable plaisir de vous souhaiter la bienvenue, au nom de tous les membres du cercle républicain.

Au risque de blesser votre modestie, laissez-moi vous répéter ce que vous avez déjà dit notre honorable président au conseil général : votre arrivée parmi nous a été accueillie par nous tous, sincères républicains, avec un grand soupir de soulagement et avec une joie profonde.

C'est que nous connaissons votre passé administratif et politique, c'est que nous connaissons aussi votre caractère dont la caractéristique est la bonne humeur ; et la bonne humeur n'est pas chose négligeable, en politique, ainsi que le disait naguère un citoyen de Cahors, M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique. (applaudissements)

Le règlement du cercle nous interdit de faire ici de la politique ; vous vous doutez bien que nous en avons fait quelque peu, malgré les ennuis qui nous ont été suscités et laissez-moi ajouter qu'elle n'a pas été trop mauvaise. Les résultats des dernières élections en sont la preuve.

Nous continuerons à marcher dans cette voie avec votre précieux concours, M. le préfet, et croyez bien que vous pouvez compter sur toute notre sympathie et sur notre dévouement absolu à la cause démocratique et républicaine que nous soutenons ensemble.

Je suis sûr d'être l'interprète de tous les membres présents et futurs du cercle républicain, qui sont venus vous saluer ici, en levant mon verre en votre honneur et en l'honneur de vos collaborateurs.

Je bois aussi à vous, Messieurs les membres du parlement et du conseil général, à M. le maire de Cahors.

A vous tous, Messieurs, Je bois enfin à l'union de tous les vrais républicains et à la presse qui sait si bien nous défendre. (applaudissements)

M. le Préfet répond :

Monsieur le Président,

En retour des souhaits de bienvenue que vous venez de m'exprimer, d'une façon si gracieuse, en

vous nom et au nom des membres du Cercle, dont vous êtes l'aimable interprète, je vous prie d'agréer mes meilleurs et mes plus sincères remerciements.

L'empressement avec lequel je me suis mis à votre disposition vous dit assez combien j'ai été touché de votre invitation et quels sont mes sentiments pour votre cercle, le cercle républicain de Cahors.

Vous n'attendez pas de moi que je développe un programme politique. Je l'ai fait il y a deux jours à peine au nom du gouvernement que j'ai l'honneur de représenter dans le Lot. J'ajouterai seulement que je resterai fidèle aux déclarations que j'ai faites.

L'accueil si sympathique que je rencontre parmi vous est la preuve éclatante de la communauté de nos sentiments démocratiques, et c'est au nom de ces sentiments que je vous prie de vous joindre à moi pour porter la santé de M. Félix Faure, président de la République. (*Bravos prolongés*).

Je suis heureux aussi de boire à la prospérité du Cercle, à la santé des membres qui le composent, à cette union fraternelle des républicains qui a assuré le triomphe de la Démocratie. (*Vifs applaudissements*).

M. le Maire de Cahors prend ensuite la parole et s'adressant au Préfet s'exprime à peu près ainsi :

Veuillez permettre au maire de Cahors, de vous adresser, au nom de la population républicaine de la ville l'expression de nos sympathies.

M'associant aux excellentes paroles qui vous ont été adressées par M. le Président du Cercle, je suis heureux de vous exprimer tous nos sentiments de gratitude.

Votre présence ici, parmi cette association de républicains qu'on a essayé de détruire, nous réjouit.

Nous connaissons, en effet, votre profond dévouement à la cause républicaine et nous savons que tous les démocrates peuvent compter sur vous.

Permettez-moi, Messieurs, de lever mon verre en l'honneur de M. le Vice-Président du Sénat, de M. de Verninac, ce vaillant républicain, toujours sur la brèche pour la défense des idées de Justice et de Liberté (*salve d'applaudissements*).

Je lève mon verre aussi en l'honneur de MM. Talou, Pauliac, Vival et en l'honneur du député de Cahors, dont les déclarations dernières ont été si sincèrement républicaines (*applaudissements*).

M. Rey, très heureusement inspiré, prononce un discours d'un républicanisme très accentué qui lui vaut les applaudissements de tous les démocrates présent.

M. Rey souhaite la bienvenue au Préfet parce qu'il est le représentant du ministère Brisson. Avec lui disparaîtront les mesquineries et les vexations administratives qui ont révolté la conscience des honnêtes gens sous le ministère Méline et sonnera l'heure de la bonne administration et de la justice.

M. Rey ajoute qu'il faut se mettre en garde contre ces néo-républicains qui prétendent avoir le monopole de sincérité républicaine et qui, masqués, ne cherchent qu'à monter à l'assaut des institutions démocratiques.

M. Rey termine en levant son verre à une République de progrès, de réforme et de liberté, à la République des républicains (*applaudissements répétés*).

M. Talou dit qu'il reste un toast à porter : il lève son verre en l'honneur de M. Brisson qui a eu l'heureuse pensée de nommer M. Héli-Devals préfet du Lot (*tonnerre applaudissements*).

M. Talou, au nom du Cercle et des républicains du département exprime ses remerciements à M. le Président du Conseil.

M. le Préfet, très touché par tous les témoignages de sympathie qui lui ont été prodigués au cours de la soirée, remercie en termes heureux tous les orateurs qui viennent de parler.

Nous n'étonnerons personne en déclarant que ces Messieurs ont exprimé simplement les sentiments de la population républicaine du Lot pour notre nouveau préfet.

Nous avons été profondément réjouis de voir le nombre considérable de républicains qui ont tenu, hier soir, dans les salons du Cercle, à exprimer leur sympathie à M. Devals, notre nouveau préfet.

On sentait qu'on était délivré de la tyrannie de M. Rousset.

Nous profitons de cette occasion pour renouveler à M. Devals, au nom de ces vaillantes populations agricoles qui ont assuré chez nous le triomphe des idées républicaines, l'expression de notre vive reconnaissance pour ses déclarations nettement démocratiques.

Nous saluons de nouveau en lui le pacificateur, celui qui vient chez nous pour accomplir, non plus des actes de haine et de vengeance, mais des actes de justice et d'apaisement.

Aux grandes manœuvres

Au cours des grandes manœuvres, le 7^e de ligne occupera les cantonnements suivants :

- 28 août St-Pantaléon.
- 29 — Lauzerte.
- 30 — Valence-d'Agen.
- 31 — Layrac.

1^{er} septembre Layrac.

Du 2 au 12 septembre auront lieu les manœuvres de division et de corps d'armée dans la région délimitée par Laplume, Francescas, Astaffort, Lectoure, St-Clar, Mari-gnac, Montech et Castelsarrasin.

Pendant cette période les cantonnements ne seront indiqués que la veille.

- Le 13, le 7^e cantonnera à Moissac.
- Le 14 — — Lauzerte.
- Le 15 — — Montcuq.
- Le 16 rentrée à Cahors.

Tribunal correctionnel

Audience du 22 Août

C'est la première audience de vacations. Sept affaires sont inscrites au rôle.

Délit électoral. — Pierre Lausely, âgé de 51 ans, propriétaire à Arcambal, qui a voté au scrutin des 8 et 22 mai malgré une condamnation à un mois de prison pour vol, remontrant, il est vrai, à vingt années, est condamné à 16 fr. d'amende.

Abus de confiance. — Louis Lacroix, âgé de 24 ans, ouvrier boulanger sans domicile fixe, poursuivi sous l'inculpation de détournement d'une bicyclette au préjudice de M. Peyrusse, qui la lui avait remise à titre de louage, est condamné par défaut à trois mois de prison.

Vagabondage et outrages aux agents. — Maria Martel, née à Sotange (Haute-Loire), âgée de 25 ans, sans profession ni domicile fixe, est condamnée à deux mois de prison pour vagabondage et outrages au garde-champêtre Delmas.

Vol. — B. V., âgé de 19 ans, domestique, domicilié à Béars, commune de d'Arcambal, prévenu d'avoir soustrait frauduleusement une somme de 17 fr. 50 au préjudice du sieur Garrigues, est condamné à six mois de prison avec application de la loi Bérenger.

Infraction à la police des chemins de fer. — Pierre Pradié, âgé de 43 ans, cultivateur à Jean-Borie, commune de Cuzorn (Lot-et-Garonne), qui a voyagé de Soturac à Cahors sans billet, s'entend condamner à 5 fr. d'amende.

Banqueroute et abus de confiance. — Jean-Blaise Salgues, âgé de 52 ans, négociant teinturier à Cabrerets, inculpé de banqueroute, est prévenu de s'être fait remettre des marchandises par divers négociants et d'avoir, étant commerçant failli, fait des dépenses personnelles, jugées excessives, commises des agissements ruineux dans le but de retarder la faillite, après la faillite payé des créanciers au détriment de la masse, omis de publier son contrat de mariage conformément à la loi, omis de déposer son bilan et omis de tenir régulièrement les livres ou inventaires imposés par la loi.

Salgues n'est pas inconnu pour le tribunal ; il a déjà subi trois condamnations : la première en 1877, à Figeac, un mois de prison pour escroquerie ; la seconde en 1893, à Cahors, un an de prison pour escroquerie, et la dernière en 1896 pour banqueroute et abus de confiance.

Après un réquisitoire très énergique où les nombreuses charges relevées contre le prévenu sont clairement et éloquemment exposées, le ministère public demande au tribunal d'envoyer le prévenu dans une maison centrale.

Le prévenu, reconnu coupable du délit d'escroquerie et de banqueroute simple, est condamné à six mois de prison.

Attentat à la pudeur. — J. D., âgé de 22 ans, cultivateur et musicien à Fages, canton de Luzech, est inculpé d'avoir le 29 juin dernier commis un outrage public à la pudeur sur Clémence Constant, âgé de 4 ans et 8 mois. Le prévenu nie les faits qui lui sont reprochés.

Après l'audition de plusieurs témoins, le tribunal déclare qu'il ne peut avoir confiance dans la déposition de la victime, et qu'il n'y a par suite aucune charge contre l'inculpé.

En conséquence, le tribunal déclare le prévenu renvoyé des fins de la plainte sans dépens.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 25 AOUT 1898

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (*Allées Fénélon*).

- | | |
|----------------------------------|------------|
| Nos petits Troupiers (Allegro) | Auvray. |
| Don Pasquale (Ouverture) | Verdi. |
| Lackmé (Fantaisie) | Delibes. |
| Souvenir de St-Sébastien (Valse) | Ossip Lew. |
| La Fille du Régiment (Fantaisie) | Donizetti. |
| Germaine (Gavotte) | Kelsen, |

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 25 août 1898

Publications de Mariages

Saint-Upéry, Zéphirin-Bruno, négociant et Pouget Jeanne-Victorine sans profession. Terret, Adolphe, cultivateur et Lala Jeanne sans profession. Tulle, Félix aspirant au notariat et Carrelet Clémentine-Augustine préposée aux lits militaires.

Décès

Filhol, Jeanne, épouse Delfour, 75 ans, sans profession, impasse de la Charité 2. Vidal Eugénie, Vve Delmas, 81 ans, sans profession, rue du Portail Alban, 3.

Arrondissement de Cahors

BLARS. — Incendie. — Dimanche dernier le feu a pris dans un bois du sieur Pujade, aubergiste. Lorsque les premiers secours arrivèrent le bois était brûlé à moitié. Le brasier, activé par le vent de l'ouest et par la grande quantité d'herbe sèche, s'élevait à une hauteur de 2 mètres. On parvint assez facilement à l'arrêter. Il était temps car le feu allait se communiquer à une grande série de bois et il n'aurait pas été facile, alors, de s'en rendre maître.

Les causes du feu sont inconnues.

MONTCUQ. — Foire. — La foire a été peu importante.

On cotait : bœufs d'attelage de 700 à 800 francs la paire ; veaux 0,70 le kilo ; moutons 0,65 le kilo ; porcelets de 15 à 25 fr. la pièce selon grosseur ; porcs gras de 45 à 46 francs les 50 kilos.

Blé, de 20 à 21 fr. l'hectolitre ; avoine 7 fr. les 50 kilos ; Pcalets 0,90 la livre ; canards 0,65 ; œufs, 0,65 la douzaine.

Pas de vol ni d'accidents.

MOULINBESSOU. — Chien enragé.

Samedi un chien enragé a parcouru la contrée et a mordu plusieurs de ses congénères. Il est entré dans une maison dans la commune de Montaigu, est passé à Lastours, a mordu le chien du cantonnier en sa présence puis est passé à côté de la mère du maire de Valprionde.

On n'a pu le tuer.

Les précautions sont prises à Valprionde pour faire abattre ou attacher les chiens mordus.

La sécheresse. — Nous avons eu plusieurs orages, mais sans pluie, la consternation est générale.

Arrondissement de Figeac

LIVERNON. — Tentative d'Assassinat.

La nuit dernière, les mariés Rigal, de Pouzat, près Livernon, ont été victimes d'une tentative d'assassinat. Rigal est en danger de mort ; son épouse est blessée légèrement. L'auteur et le mobile du crime sont encore inconnus.

Pas encore de détails.

Le parquet s'est rendu sur les lieux.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 24 août 1898

La séance est ouverte à 2 h. 30, sous la présidence de M. Vival, vice-président.

Tous les membres sont présents à l'exception de MM. Cassaignes, Delpon et Calmon. M. le Préfet et M. le Secrétaire général assistent à la séance.

Le procès-verbal est adopté sans observations.

Un vœu demandant la création d'un bureau de tabac à Thémines est renvoyé à la commission des vœux.

Acte est donné à M. le Préfet du dépôt des rapports des Directeurs des Contributions directes, des Contributions indirectes, de l'Enregistrement et des Postes et télégraphes (M. Laparra, rapporteur).

Sur la proposition de M. Talou, on donne acte à M. le Préfet du rapport sur la culture du tabac, la commission émet le vœu que les

résultats soient donnés, à l'avenir, non pour le département tout entier, mais par Magasin. On adopte la proposition de M. le Préfet sur le chapitre IV : chemins vicinaux (446.091 f. 75), l'article 51, subventions aux communes pour travaux sur les chemins vicinaux ordinaires, est réservé.

On adopte également le chapitre XIII, subventions aux communes, 5,650 francs.

Acte est donné au Préfet du dépôt du rapport concernant la création des ressources départementales extraordinaires (modifications aux articles 40 et 41 de la loi du 10 août 1871, par la loi du 12 juillet 1898).

Acte est également donné du dépôt du rapport de l'Inspecteur d'Académie sur la situation de l'instruction primaire dans le département (M. Malvy, rapporteur).

M. Talou, au nom de la commission des finances, donne lecture du rapport des enfants assistés, maltraités ou moralement abandonnés (50.000 fr., adopté).

Sur le rapport de M. Longueuch, on adopte le chapitre XVIII du budget extraordinaire des dépenses (dépenses imputables sur le produit des impositions extraordinaires, 467,360 f. 04). Sur la proposition du même rapporteur, on adopte le chapitre XX, dépenses imputables sur les produits éventuels extraordinaires (7,267 fr. 80).

M. Delpont, au nom de la commission des finances, soumet au Conseil les comptes administratifs de 1897, des écoles normales de Cahors. Approuvé. On approuve également les projets de budget pour 1899, de ces deux écoles.

Le même rapporteur soumet au Conseil le projet de budget pour encouragements aux lettres, aux sciences et aux arts (2,700 fr.) adopté.

Adopté également le chapitre XII, encouragements à l'agriculture et à l'industrie ; mais à propos de ce budget et après un échange d'observations entre MM. Rey, Delpont, Vival et Cocula, la commission exprime le vœu que les 500 fr. accordés par l'Etat, pour frais d'études contre le phylloxéra, figurent dorénavant en recettes sur ce chapitre XII.

On supprime sur ce même chapitre, le crédit de 500 fr. : primes pour la destruction des pies ou agaces.

On décide également que la subvention de 1000 francs en faveur des courses de chevaux de Gramat ne sera maintenue qu'à la condition qu'on rétablisse le concours de pouliches.

M. Linol demande sur ce chapitre des réductions et des suppressions nombreuses, plusieurs dépenses lui paraissant inutiles ou exagérées.

Une longue discussion s'engage et on reprend article par article. Nous résumons :

Art. 4. — M. Linol propose la réduction de cet article qui a trait aux subventions accordées aux champs de démonstration et d'expériences agricoles. — M. Rey combat vivement, dans un exposé très documenté, la proposition de M. Linol.

M. Cocula demande à son tour la suppression des crédits pour les champs d'expériences qui à son avis ne sont d'aucune utilité.

M. le Préfet fait remarquer que l'Etat double le crédit spécial. On vote ; le crédit est maintenu.

Art. 9. — M. Linol demande sur cet article (encouragements pour l'amélioration de l'espèce ovine) la réduction de la subvention de 1100 à 800 fr.

M. de Verninac combat vigoureusement cette proposition. Il prouve l'utilité absolue de ce crédit et il déclare que si on pouvait même l'augmenter on ferait œuvre patriotique pour le Lot.

M. de Lamaze demande quel est le résultat pratique pour le département, au point de vue de la vente de l'espèce ovine du Lot à Paris.

Après la réponse de M. de Verninac qui indique un chiffre approximatif, le crédit est maintenu.

Art. 12. — 500 fr. pour études contre le phylloxéra. M. Linol et M. Cocula demandent la suppression de ce crédit. Après discussion, M. le Préfet présente quelques observations et fournit des renseignements sur l'emploi de ces 500 francs. — Le crédit est maintenu.

Le Conseil général sur la proposition de M. Delpont, rapporteur, autorise M. le Préfet à organiser le service de vaccination préventive des porcs contre la maladie du rouget dans la limite du crédit disponible.

La séance est suspendue à 4 h. 40 et reprise à 5 h.

Sur le rapport de M. Vival on renvoie le dossier du chemin de grande communication n° 48 au service vicinal pour faire connaître la dépense.

A la session d'août 1897 le Conseil eut à statuer sur le pont de St-Pierre-Toirac ; au nom de la commission, M. Vival demande d'adopter le projet le plus avantageux pour les finances du département ; en conséquence le pont sera construit près de la commune de Larroque-Toirac.

Sur la proposition de M. Rey, rapporteur, on ajourne la question du rachat du pont de Carennac, les communes n'ayant pas voté les fonds nécessaires.

M. le Préfet dit que le gouvernement a accordé une subvention de 20.000 fr., si on ajourne la décision il est à craindre que le gouvernement ne retire sa subvention.

Après une réponse de M. de Verninac, M. le Préfet dit qu'on adressera un rappel aux communes intéressées qui n'ont pas encore consenti le sacrifice voulu.

Le même rapporteur expose le projet d'élargissement du chemin n° 24, dans la commune de Cénévières. Ce projet est approuvé. Les travaux sont déclarés d'utilité publique.

M. Cocula, au nom de la commission des tra-

vaux publics expose le projet d'élargissement du chemin de grande communication n° 21, dans la traverse d'Alvignac.

Avis favorable et renvoi à la commission des finances.

On donne un avis favorable au projet d'alignement de la traverse de Condat, de Gramat à Turenne, chemin n° 20.

En avril dernier, le Conseil général a donné un avis favorable à l'installation d'un tramway entre Rocamadour et l'Hospitalet. M. Cangardel rapporteur, dit que le dossier est incomplet. La commission propose de procéder à une nouvelle enquête et de déléguer à la commission départementale le pouvoir de donner la concession.

M. Lachize dit que cette question est très grave en raison des accidents qui pourront se produire par suite de l'établissement du tramway sur le chemin de grande communication n° 21.

Le Conseil général doit se préoccuper de cette question. M. Lachize demande donc au Conseil de réserver sa décision.

M. Cocula insiste au contraire pour que les conclusions de la commission soient adoptées. Les conclusions sont mises aux voix et adoptées.

Le Conseil général approuve le projet d'alignement de la traverse de Reilhaguet, de Gignouzac à Martel (M. Linol rapporteur).

Les cantonniers demandent au Conseil général une légère augmentation de traitement. Ajourné.

Acte est donné du dépôt du rapport du règlement adopté par la commission administrative de l'hospice de Cahors, touchant les services de la Maternité.

Avis favorable est donné à la demande de la commune de Luzech, pour la distribution de secours en dehors de l'hospice; distribution portée du quart au tiers des ressources de l'hospice.

Secours accordés aux édifices du culte; classement : Figeac, St Denis-Catus, Montcuq, Lavercantière (M. Marcenac rapporteur).

Sectonnement de Castelnaud : *statu quo* maintenu (M. Daffas rapporteur).

M. le Préfet dit qu'il avait déposé sur le bureau du Conseil général un dossier concernant l'érection en communes de plusieurs sections de la commune de Lachappelle-Auzac. Ce dossier n'étant pas complet, il est retiré.

M. Delport dépose un vœu concernant la mutualité dans les écoles. Le principe est voté et un crédit de 400 fr. étant demandé, on renvoie le vœu à la commission des finances.

M. Ernest Talou dépose un vœu demandant que les experts des tabacs soient choisis par les planteurs. — Renvoyé à la commission des vœux.

Autre vœu de M. Talou concernant la caisse des planteurs de tabacs. M. Talou désire que tous les actes administratifs concernant cette caisse soient déposés dans les mairies.

Ce vœu est adopté.

M. Talou dépose un autre vœu demandant que les conseillers généraux élus soient proclamés, non plus par le maire du chef-lieu de canton, mais par une commission de recensement, comme cela a lieu pour les élections législatives. — Renvoyé à la commission des vœux.

Enfin, M. Ernest Talou dépose une résolution tendant à obtenir l'érection en commune de la section de Tour-de-Faure. — Renvoyé à la commission des vœux.

M. de Verninac fait part au Conseil de l'invention remarquable de M. l'ingénieur en chef du Lot, qui vient de construire un appareil pour l'injection d'un liquide quelconque à la vigne.

M. de Verninac demande au Conseil de vouloir bien constater la chose par lui-même demain à une heure et demie, avant la séance. Le Conseil pourrait ainsi émettre un vœu de-

mandant au gouvernement de faire faire des expériences qui seraient certainement concluantes, et qui pourraient avoir d'heureuses conséquences pour le traitement de la vigne. La séance est levée.

Séance du 25 août

La séance est ouverte à 2 h. 1/2. M. de Verninac préside.

Tous les membres sont présents à l'exception de MM. Delpon, Duphénieux, Roques.

M. le Préfet et M. le Secrétaire général assistent à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Le Président donne connaissance de divers vœux : 1° un vœu de M. Vival tendant à l'amélioration de la navigation de la rivière du Lot pour les transports par voie d'eau. — Adopté.

2° Un vœu de M. Linol tendant à obtenir de la compagnie d'Orléans que des compartiments de 3^e classe soient attachés à 2 trains de marchandises entre Cahors et Gourdon. Renvoyé à la commission des vœux.

M. le Préfet communique au Conseil général un vœu du Conseil général de Lot-et-Garonne, demandant la suppression des droits sur les vins et boissons hygiéniques.

M. le Président du Conseil général croit que c'est trop demander et qu'on n'obtiendra rien avec une telle demande.

M. Rey est de l'avis du président, et croit qu'il suffit de demander la diminution des droits dans la plus large mesure.

M. Cassaignes dit que le Conseil général a déjà adopté un vœu semblable à sa dernière session.

Après discussion, le Conseil accepte la proposition de M. de Verninac et le vœu est adopté à l'unanimité.

3° Un vœu de M. Cassaignes relatif à une amélioration du service des trains de Cahors à Brive. Adopté.

M. le Président dit que le Conseil ayant assisté aux très intéressantes expériences de M. Berget, dont il a été question hier, le Conseil, après avoir félicité M. l'ingénieur en chef du département, pourrait dès maintenant émettre un vœu pour que le Ministre de l'agriculture fasse faire des études sur la très intéressante invention de M. Berget. Adopté.

Un vœu de M. Relhié demandant un crédit pour ces études, sera discuté ultérieurement après examen de la commission des finances qui s'entendra avec M. Berget.

On vote pour la Commission départementale: Sont nommés: MM. Iscard, Relhié, Laparra, Longpuech, Delport, Cocula et Pradines.

Sont élus membres de la Commission de culture: Arrondissement de Cahors: MM. Delport, de Figeac: Vival, de Gourdon: Iscard.

La séance, suspendue à 4 h. 10, est reprise à 4 h. 40.

M. Calmon demande de discuter immédiatement le vœu Cocula-Delport-Talou demandant que les fonctions rétribuées par l'Etat soient accordées seulement aux candidats qui ont accompli les deux dernières années — au moins — de leurs études dans un établissement universitaire.

M. le comte Murat, rapporteur, combat ce vœu au nom de la 3^e commission et en demande le rejet.

M. de Lamaze demande la parole pour soutenir la décision de la commission. Il dit que ce vœu est de nature à porter atteinte à la liberté du père de famille.

M. Delport dit que contrairement à ce qu'a pu croire M. le comte Murat, la question religieuse n'a rien à voir dans le vœu proposé. C'est seulement contre le cléricisme — ce qui est bien différent — que les signataires entendent s'élever.

M. Bessières dit qu'il votera contre le vœu. M. le Comte Murat donne de nouvelles explications et déclare qu'il ne voit aucun rapport entre la question de l'enseignement dans les établissements libres et l'attitude du ministère qui est tombé, attitude que l'on vise dans le vœu déposé.

M. Delport dit que les griefs que les républicains ont contre le ministère Méline ne constituent pas la cause réelle du dépôt du vœu, comme semble le croire M. le Comte Murat. Le vœu a du reste été déposé, il y a plusieurs années, par M. Cocula. Il y a une simple coïncidence; un simple motif.

M. Cocula donne de longues explications et déclare que les signataires du vœu n'ont jamais eu l'intention de porter atteinte à la religion, à la liberté des pères de famille.

M. Cocula, rappelant la dernière lutte qui a eu lieu dans l'arrondissement de Gourdon, montre par des faits qu'elle a été la pression du clergé dans cette élection. Le clergé est sorti de son rôle: devons-nous nous croiser les bras? (Applaudissements). Si les prêtres restaient dans leurs églises et ne menaçaient pas les institutions républicaines, nous n'aurions pas l'occasion de proposer des mesures dans le genre de celle dont il est question aujourd'hui.

M. Rey explique son vote et se déclare opposé au vœu. Il base son argumentation sur le danger qu'il y aurait à créer un « monopole » pour les établissements universitaires.

M. Delport dit que M. Rey a tort de se placer sous l'égide de Gambetta. Il ne faut pas oublier, en effet, que notre illustre compatriote a dit un jour: « Le cléricisme voilà l'ennemi. »

M. Cassaignes explique aussi son vote. Il croit qu'en acceptant le vœu, l'Etat se priverait du concours de grandes intelligences. Il y en a partout.

M. Cassaignes veut élargir la question, il veut... tellement de choses qu'on se perd dans les explications diffusées qu'il fournit: Tant pis pour le public!

On vote au scrutin public: 19 votants seulement. Il y a des conseillers qui n'aiment pas se prononcer dans les questions délicates...

Out voté contre les conclusions de la commission: MM. Delport, Fabre, Iscard, Talou, de Verninac, Vival, Malvy, Cocula, Pauliac, Longpuech, Daffas.

Ont voté pour les conclusions de la commission: MM. Pradines, Bessières, Cangardel, Marcenac, de Lamaze, Rey, Calmon-Maison, Comte Murat.

Le vœu est adopté.

On continue l'examen du budget.

Fabre, au nom de la Commission des finances rapporte le chapitre VIII, assistance et hygiène publiques. Sur la demande de M. Vival, les articles 4 et 24 sont réservés.

La séance est levée à 6 heures.

BULLETIN FINANCIER

La toute légère améliorations que nous signalions hier sur nos rentes et sur quelques fonds étrangers s'est maintenue aujourd'hui en s'accroissant encore un peu sur ces derniers.

Notre 3 0/0 vaut 103,60; l'amortissable 102; le 3 1/2 0/0 106,35.

Nos Etablissements de crédit sont fermes à leurs cours précédents. Le Crédit Foncier se négocie à 686; le Crédit Lyonnais à 879; la Société Générale est recherchée à 550; le Comptoir National d'Escompte fait 890; la Banque de Paris 950.

L'action de la société française d'incandescence par le gaz (système Auer) se traite à 490.

Le Suez a fini à 3.718.

Nos chemins français sont sans négociations importantes à terme: le Nord s'est échangé à 2.109; le Lyon à 1958; le Midi à 1.860.

LE SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

IX

Il racontait la vie du prétendu James Myler, la façon dont il avait usurpé le nom de Thomas Moore, après la mort de ce malheureux dans l'établissement, à côté de lui.

A l'appui de ses dires, le misérable tirait de sa poche des pièces, des certificats dont il s'était muni.

Le juge d'instruction semblait réellement ébranlé.

Chaque mot qui était parvenu aux oreilles de Thomas, toujours solidement maintenu, avait augmenté encore la rage qui s'était emparée du pauvre homme.

Il se sentait de nouveau perdu, perdu.

— Oh ! comme il avait eu raison d'abord de rester coi dans sa retraite.

Pourquoi en était-il sorti ?

Pour sauver Lili, pour justifier Armand. Quand il vit que le juge d'instruction prêtait à Burke une oreille attentive et semblait ajouter foi aux mensonges du misérable, il ne fut pas maître d'un nouvel accès de fureur.

— Tout cela est faux, monsieur, tout est faux, cria-t-il.

Il fit des tels efforts qu'il échappa aux mains des gardes.

Il s'approcha aussi du bureau.

— Tout est faux ! je ne suis pas fou. Je suis Thomas Moore ! On m'a fait renfermer parce que j'aimais une jeune fille sans fortune, une jeune fille que j'avais laissée enceinte à Paris et que je voulais épouser. J'accuse mon frère, le docteur ici présent, de m'avoir fait séquestrer sans droit pendant seize ans !..

Le malheureux avait dit tout cela d'un ton assez calme.

Il paraissait redevenu raisonnable.

Néanmoins, le juge avait fait signe aux gardiens de ne pas le perdre de vue, de se tenir à sa portée.

Et ils étaient là, derrière lui, prêts à se jeter sur lui au premier geste suspect.

Le père de Lili eut un sourire amer.

— Vous vous défiez de moi, dit-il, vous avez peur... Pourtant, je vous l'affirme, je ne suis pas fou... J'ai tout mon bon sens... L'excès de souffrance m'a égaré un instant... Il y a si longtemps que je proteste sans résultat !

En effet, le visage de Thomas avait complètement changé d'aspect.

L'œil était parfaitement tranquille.

Le magistrat semblait fort embarrassé.

Que croire ? Que faire ? Il s'en tira par un faux-fuyant.

— Cette nouvelle affaire, messieurs, dit-il, n'est pas de ma compétence. Vous êtes tous sujets anglais. C'est en Angleterre que le crime, si crime il y a eu, a été commis... C'est en Angleterre qu'il doit être jugé.

Thomas tressaillit.

— En Angleterre ! Non, non, je ne retournerai pas en Angleterre ! fit-il vivement.

Burke sourit et regarda le juge.

— En Angleterre, poursuivit Thomas avec volubilité, on ne me croira pas, on ne me rendra pas justice !

— Je ne puis rien, pourtant, dit le magistrat. C'est l'ambassade seule que cela regarde.

Et il eut un mouvement comme pour congédier ce groupe d'importuns.

— J'espère bien, dit Burke, que vous n'allez pas laisser sortir cet homme librement.

Le juge regarda le docteur.

— Que voulez-vous dire ?

— Il y a des mesures de sécurité indispensables. Avec mon autorité de docteur, je vous prévins de nouveau que cet homme est des plus dangereux... Vous seriez responsable des malheurs qui surviendraient.

Thomas regarda le misérable d'un tel air qu'il en frémit.

Il avait senti une bouffée de fureur monter à son cerveau.

Il avait vu rouge.

Il se retint néanmoins.

— Je n'ai pas qualité, dit le juge pour arrê-

Les rentes étrangères sont en légère avance l'Italien finit à 92,65; l'Extérieure à 41,80; le Portugais à 19,30; le Russe 3 0/0 1896 vaut 97,20; le 3 1/2 0/0 1894 est à 102,50.

Les obligations Ville de Paris 1886 sont recherchées au Comptant à 409.

La bouche pleine d'eau ! — Longeville (Doubs), le 21 mai 1897. — Je souffrais d'une gastrite, j'avais perdu la force complètement plus d'appétit, la bouche pleine d'eau, des battements de cœur, des maux de tête et d'estomac, la digestion ne se faisait plus du tout. J'ai pris des Pilules Suisses, et l'appétit est revenu, je ne rends plus d'eau, la maladie a disparu.

M^{me} Camille BESANÇON (Sig. lég.)
A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais;) et vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

Pour des leçons de français, d'allemand, pendant les vacances, — s'adresser à M. Arnal fils, rue Nationale, 33, au 1^{er}.

50 DATES HISTORIQUES

Les élèves de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire n'ont pas toujours une idée nette des grandes périodes et des grandes dates historiques.

L'enseignement patriotique et l'enseignement civique en souffrent. M. André, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'école normale, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, vient de résumer la vie nationale en 53 tableaux moraux, renfermant 53 grandes dates historiques (Périodes, grands événements intérieurs ou extérieurs).

En les placardant sur les murs des écoles primaires, des lycées et collèges, des écoles normales, des salles de classe et des salles d'étude, les élèves apprendront l'histoire en quelque sorte à leur insu, sans effort et sans travail.

Un certain nombre de municipalités ont même manifesté le désir de placer ces tableaux muraux dans les salles de mairie, puisqu'ils résumant la vie nationale et peuvent servir à l'instruction des citoyens.

Ces tableaux, bien composés établis sur du parchemin, serviront, de plus, à décorer les salles de classe et les salles de mairie.

Le cadre de chaque tableau est tricolore, et les dates ressortent clairement, même à une distance assez grande.

Prix des 53 tableaux pris chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur, rue des Capucins, n° 1 : 5 francs.

... pour nos abonnés en retard de nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

Bibliographie

Second Congrès des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Public.

Rapport Général, par M. Emile Chauvelon, professeur au Lycée Saint-Louis (Armand Colin et C^e, éditeurs, Paris). Un vol. in-16 de 248 pages, broché. 2 fr.

On sait le succès considérable de ce Congrès, qui comptait plus de 3000 adhérents. Le Rapport Général vient de paraître à la librairie Armand Colin et C^e. Cette publication intéresse non seulement les universitaires de tous ordres, mais encore, dans le grand public, toutes les personnes qui se préoccupent du problème de l'éducation contemporaine.

Le Rapport se divise en 3 parties. Dans la 1^{re} (Introduction) on expose rapidement l'historique, le caractère et les avantages de ce *droit nouveau* que le précédent ministre de l'instruction publique reconnut aux Professeurs.

La seconde partie comprend le *Rapport proprement dit* : On y trouve les propositions, discussions, résolutions relatives à d'importantes questions, dont voici un aperçu rapide : Œuvres de *Solidarité universitaire*. Fondation d'une Société universitaire de secours mutuels ; vote de principe d'une assurance universitaire très-originale. *Extension universitaire* : Ce problème de la participation des universitaires (enseignement secondaire) à l'éducation populaire, question que l'Angleterre a résolue d'une si heureuse façon et que la Ligue française de l'Enseignement vient de mettre à l'ordre du jour de son prochain Congrès, a été l'objet d'une discussion serrée, et de deux votes très favorables. *Les Conseils universitaires* : critique pénétrante du projet Rambaud, et par contre-coup, du projet Combes. *Baccalauréat des sciences* ; Congrès international de 1900, etc.... On verra avec quel soin, et quel souci du bien public ces différentes questions ont été étudiées et traitées. Cette seconde épreuve de la libre discussion appliquée aux grands problèmes de l'Enseignement public a été décisive. Par l'usage qu'il a su faire de cette liberté tardive, et presque improvisée, l'Enseignement secondaire a montré combien étaient grandes sa force et sa vitalité.

La troisième partie est intitulée *Notes et documents*. C'est une sorte de répertoire pour l'étude des questions traitées au Congrès : Ex. : on y trouve un extrait de la délibération de la Chambre (interpellation Mirman) au cours de laquelle le Ministre reconnut le droit nouveau ; des circulaires de MM. Spuller et Bourgeois relatives au même sujet ; *Pour l'Extension universitaire*, un historique succinct de ce qui s'est fait en Angleterre et une esquisse des principales tentatives faites en France. Pour les *Conseils universitaires* on donne le texte des *projets* les plus notables.

C'est donc à la fois un historique des délibérations et de l'œuvre du Congrès, et un aperçu des études et des travaux que cette œuvre nécessita. Ce Rapport constitue un document indispensable pour l'histoire de notre enseignement secondaire.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
au capital de 700.000 francs
Siège social : rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 72

LE COCHER 606

Deuxième partie

IV

LE DÉPART

— Je vous crois sincère, monsieur, et votre confiance à mon égard m'engage à ne rien vous cacher. Il paraît que M. Jacquelin a reçu de Paris des nouvelles qui lui font renoncer pour le moment à marier sa fille. S'il ne s'agissait que d'Hélène, j'essayerais en effet, de vous être utile ; mais je n'ai pas assez d'empire sur l'esprit de M. Jacquelin pour modifier sa résolution. M. Emerson votre ami, pourrait s'y employer bien plus efficacement que moi... Adieu, monsieur.

— Ah ! mademoiselle, je vous en prie, s'écria Tiret, un mot encore. J'ai besoin de vous plus que je ne croyais. Hélène est l'enfant gâtée de son père. Ce que vous lui conseillerez, elle le suivra, et alors...

— Je ne me connais pas ce pouvoir reparti Cécile, fatiguée de cette insistance, et je vous le réitère, monsieur, je pars.

Anatole s'empara de la main de Cécile, qu'elle

Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. L. Hébert, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 25 août.

V^o Nacla : Chronique mondaine. — A. de Gérololues : Adam et Eve. — Alphonse Daudet : Soutien de famille (suite). — Théodore Cahu : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Pierre Guérin (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Daniel Lesueur : Invincible charme (suite). — Variétés.

VIENT DE PARAÎTRE

NOUVEAU COURS DE MORALE
Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN
L'Enseignement Moral à l'École primaire
par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. p^{ri}
Livre de morale pratique et de lecture courante
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40
Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS.

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison

ou même laper te des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gammées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes.

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

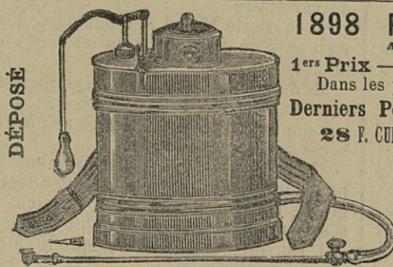
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des **costumes en nouveautés françaises et anglaises**, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

agitait en signe d'adieu définitif.

— Non, non, vous ne partirez pas ainsi ! Accordez-moi une demi-heure, le temps d'aller chez Hélène avec moi. C'est une inspiration qui me vient, et je suis sûr qu'elle est parfaite comme vous.

— Dans une demi-heure, répondit sèchement la jeune fille, je serais en wagon.

Et Cécile faisait déjà quelques pas.

— Ah ! vous me refusez ? dit-il en éclatant.

Et comme elle ne l'écoutait plus :

— Allez, vous avez raison de partir, lui cria-t-il furieux, si vous ne voulez pas voir d'Hersel dans les bras de sa maîtresse comme je l'ai vu !...

Ce coup fixa Cécile à sa place.

— Ah ! ah ! continua le drôle d'une voix où perçait une ironie méchante, vous m'écoutez maintenant ? J'étais l'autre jour descendu au Trou-au-Loup, et c'est un endroit où l'on entend de curieuses choses... Je vous le recommande. C'est là que j'ai surpris Anna Bell.

— Anna Bell ? répéta Cécile qui ne connaissait pas madame Thomas sous ce nom. Encore une autre ! murmura-t-elle

Et sa main s'appuya sur sa poitrine pour comprimer les battements désordonnés de son cœur.

— Anna Bell, reprit Tiret, la célèbre courtisane connue de tout Paris ; Anna Bell, la mangeuse d'argent que d'Hersel aimait au temps de la prospérité et qui, certes, a contribué à sa ruine. Ah ! vous croyez, chère belle, avoir le privilège de découvrir des fiancés impeccables ? Pourquoi me jugez-vous indigne

d'Hélène, si vous excusez d'Hersel.

Cécile était atterrée, l'orsque une voix s'éleva derrière Tiret. C'était celle d'Anna que Cécile dans son trouble n'avait pas vue approcher. Mademoiselle Favrot reconnut avec effroi, derrière son voile, le visage pâle mais sympathique de celle qu'elle croyait être madame Thomas. Cette femme lui inspirait la plus vive répulsion. Elle la considérait comme la cause de son malheur.

Anna Bell devina parfaitement les sentiments qu'exprimaient les regards de sa rivale ; elle adoucit encore sa voix pour lui dire en désignant Tiret :

— Ne croyez pas cet homme, mademoiselle, il se trompe. Anna Bell et madame Thomas sont la même personne, et je puis vous donner la preuve que ni l'une ni l'autre n'a de droits sur M. d'Hersel.

Cécile, bouleversée par tant de révélations inattendues, s'y perdait absolument. Elle fit de la main un geste désespéré et s'enfuit comme une affolée.

Tiret se tourna alors vers Anna avec un mouvement d'humeur :

— Vraiment, madame il n'y a pas moyen de vous être utile ! J'avais arrangé les choses de mon mieux. Je croyais que vous désiriez la rupture du mariage de d'Hersel et de mademoiselle Favrot... point du tout !... Vous venez ici, sans qu'on vous appelle, pour dire tout ce qu'il faut pour les rapprocher. Voilà bien la femme ?

Anna lui répondit péniblement :

— Nous ne nous entendrons pas monsieur,

Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommencés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.



LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

je le vois. D'ailleurs cette entrevue avec mademoiselle Favrot m'a fatiguée. Je suis très souffrante ces jours-ci, j'ai besoin de rentrer chez moi, je vous laisse.

— Vous me permettez au moins de vous reconduire, proposa le jeune homme en lui offrant son bras.

— J'accepte volontiers ; je ne me sens pas très bien.

Anatole la soutenait avec une sollicitude et des attentions marquées.

Depuis un moment il pensait que, si son mariage était rompu, Anna serait sa dernière ressource ; et cela d'autant mieux qu'elle avait renoncé à d'Hersel. Dans sa situation désespérée, il ne voyait qu'un but : l'argent !... et, pour atteindre ce but, tous les moyens lui paraissaient bons. Il connaissait la fortune d'Anna, et il se flattait qu'en cherchant à lui plaire, elle accepterait de lui cette réhabilitation légal dont les filles de plaisirs sont avides à l'âge où l'amour les abandonne. Fort belle encore, Anna n'était pas de la première jeunesse. Anatole se dit qu'il serait pour elle le réhabilitateur rêvé.

Certes, il valait bien d'Hersel, il était plus jeune, et, à son point de vue, l'ancien cocher ne pouvait être qu'un homme très ennuyeux. Partant de là, il s'empressa auprès de la jeune femme et voulut savoir ce qui avait occasionné le mal dont elle se plaignait.

— Je ne vous le cacherai pas soupira-t-elle, vous avez été témoin de ce qui s'est passé entre moi et d'Hersel. Vous avez dû comprendre que je l'aimais depuis longtemps.

(A suivre.)